

Environnement & Mobilité

Quelle concertation sociale dans les entreprises wallonnes ?

Action phare 2 – RISE/PREPART

Compte rendu des ateliers de travail

Avec le soutien du SPW – DGO2
Direction de la planification de la Mobilité

Novembre 2017

L'après-midi s'est déroulée selon un concept simple : les participants se mettent autour d'une table et discutent de leurs situations, de leurs besoins, de leur expérience, de façon conviviale, un peu comme au café.

Trois thèmes, trois questions pour démarrer trois tables de discussion : à chaque nouvelle question, les participants sont invités à changer de table, à rencontrer de nouveaux collègues.

► **THÈME 1**

Freins/leviers de la prise en compte de l'environnement/la mobilité dans la concertation sociale

• **Contexte**

Les répondants de l'enquête identifient trois facteurs principaux comme incitants à la prise en compte de l'environnement/la mobilité dans leur entreprise. Ce sont, par ordre décroissant :

- la législation environnementale pour 44 % des cas ;
- l'amélioration de l'image de marque de l'entreprise dans 38 % des cas ;
- et la pression de l'équipe syndicale dans 35 % des cas.

Par ailleurs, le manque d'intérêt de l'employeur est le frein le plus souvent mis en évidence par les délégations (41 %). Les autres freins proposés sont pointés avec pratiquement la même occurrence : les difficultés financières, le climat social tendu, le manque de temps du conseiller en prévention, l'entreprise doit faire face à une situation qui occulte les autres préoccupations. Tous ces types de freins semblent donc jouer à un moment donné pour la majorité des entreprises.

• **Questions**

- De quoi avez-vous besoin pour dépasser les freins identifiés ?
- Quels soutiens vous manquent ?
- De quelle manière pouvez-vous vous appuyer sur des leviers favorables ?

• **Résultats des discussions**

- L'aide du syndicat est précieuse : accompagnement de la démarche, structuration du travail, expertise... RISE est très important pour obtenir des informations. Nous avons besoin du soutien des cellules syndicales.
- La motivation des délégués et du personnel, le fait d'avoir une ou plusieurs « locomotives » dans l'équipe est essentiel.
- L'adhésion des travailleurs est primordiale, et faire « remonter » leurs desiderata l'est tout autant.
- La sensibilisation, même si c'est une étape longue, est nécessaire.
- Construire un réseau qui permette les échanges d'outils et d'expériences, se parler entre délégations d'entreprises différentes, entre entreprises d'une même zone... Cela permet de faire émerger des enjeux communs.
- Favoriser le front commun.
- Une législation un peu plus contraignante pour les employeurs (au-delà du diagnostic mobilité par exemple), et des contrôles spécifiques.
- Des obligations sur lesquelles s'appuyer, mais aussi une obligation de traiter les sujets environnementaux.
- Penser à des solutions collectives et structurelles plutôt que des rustines à court terme qui poussent à l'immobilisme : mettre en place des CCT avec de véritables engagements.

- L’instauration d’un comité de prévention de la planète devrait être étudié.
- Impliquer l’actionnariat pour encourager à améliorer les performances environnementales.
- Trouver et mettre en évidence la satisfaction de faire un geste pour la planète.
- Utiliser les opportunités (lors d’incidents, de déménagements, etc.).
- Utiliser l’image de marque et la réputation positive de l’entreprise.
- Avoir plus d’informations :
 - mieux connaître les incitants (financiers et fiscaux notamment) ;
 - disposer d’outils d’aide à la négociation : une liste d’arguments, des articles de lois, des informations sur ce qui se passent ailleurs (en Flandre par exemple) ;
 - disposer d’informations par thème, notamment sur la question énergétique.

► THÈME 2

Actions à entreprendre/bonnes pratiques

• **Contexte**

- 111 délégués sur les 239 interrogés se disent prêts à partager des bonnes pratiques en matière d’environnement et/ou de mobilité avec des délégations d’autres entreprises, soit 46 % des personnes ayant répondu à cette enquête.
- Les thèmes les plus souvent cités sont : les déchets, le bruit, l’énergie, les impacts de l’environnement sur la santé, la mobilité, la pollution de l’air, l’eau.

• **Questions**

- En quoi ces bonnes pratiques vous seraient utiles ?
- Quels types de pratiques attendez-vous et sous quelle forme ?

• **Résultats des discussions**

- Il y a des bons exemples d’usage de la CCT 90 pour améliorer l’environnement. Nous devrions nous baser sur un guide pour faire la part entre les bons et les moins bons exemples, et se fixer des objectifs chiffrés.
- Nous devrions disposer de tableaux d’indicateurs pour suivre des informations chiffrées (quantités de déchets, surveiller les consommations énergie, apprécier les modes de déplacement des travailleurs...).
- Mieux connaître les compétences des organes de concertation : commentaire annuel sur la politique environnementale par exemple.
- Encourager des équipes syndicales « mixtes » (mélanger des anciens et des nouveaux).
- Créer un réseau d’échange d’information et d’expériences, viser l’amélioration continue, constituer ensemble des dossiers, organiser des visites, des formations, présenter des simulateurs, des études de faisabilité, partager des témoignages, des aides pratico-pratiques pour faire face à certains problèmes.
- Encourager des actions sur les zones d’activité : covoiturage...
- Etablir un recueil de bonnes pratiques par thème avec un argumentaire à l’intention de l’employeur.
- Les employeurs parlent aux employeurs : inviter des employeurs à expliquer leurs réalisations à d’autres employeurs.
- Faire des alliances avec des « organisations-relais » : Car Pool, Provelo, Rous à vélo, Gracq...
- Encourager la désignation de coordinateurs environnement/mobilité dans l’entreprise.

- Connaître les options stratégiques définies par l'employeur au niveau de l'environnement et s'y référer pour faire avancer ces questions.
- Connaître les incitants financiers dont disposent les entreprises.

► **THÈME 3**

Comment analyser la manière dont la concertation sociale fait avancer l'environnement/la mobilité dans l'entreprise ?

• **Contexte**

Afin d'analyser la manière dont la concertation sociale fait avancer l'environnement/la mobilité dans l'entreprise, il est intéressant pour la délégation syndicale de se donner un certain nombre de critères et de pouvoir expliquer ce qui va et ce qui ne va pas.

Les répondants à l'enquête évoquent déjà un certain nombre de pistes qui impactent la qualité de la concertation sociale :

- le climat social ;
- les acteurs de l'entreprise qui participent à la concertation sociale ;
- la fréquence de la concertation sociale environnement/mobilité au CPPT, CE, DS
- etc.

• **Questions**

En vous basant sur des objectifs à atteindre pour améliorer l'environnement/la mobilité dans l'entreprise, quels sont les critères qui vous feraient dire que la réalisation de cet(s) objectif(s) avance bien et que la concertation sociale est bonne ?

• **Résultats des discussions**

- Etre à l'écoute des travailleurs : importante source d'information.
- Laisser des traces de notre travail avec des rapports de réunion, des conventions signées, des points mis à l'ordre du jour de nos organes de concertation...
- S'appuyer sur les conseillers en prévention (pas uniquement en environnement) : leur demander leurs chiffres, leurs avis...
- Prendre des initiatives : des projets, des idées... mais préparer à fond notre sujet et taper sur le clou tant que nécessaire, en mettant les points à l'ODJ.
- Se fixer des échéances et des moyens humains et financiers.
- S'appuyer sur des outils existants : PGP, PAA, rapports annuels, coût, comparaison dans le temps...
- Essayer d'obtenir un feed back de notre travail : évaluations, feed back des collègues...
- Se baser sur un tableau d'indicateurs :
 - quelle est la situation de départ, quelle est la situation à laquelle nous voulons arriver (par exemple diminuer de 20 % la part de la voiture individuelle dans les trajets domicile lieu de travail) ;
 - quels coûts ?
 - les travailleurs sont-ils impliqués : oui-non ?
 - qui bénéficie de notre action (tout le monde, certains travailleurs, très peu...) ?
 - est-ce que l'on contribue à faire respecter la législation ?
 - qu'a-t-on obtenu ?
 - avons-nous fait connaître notre travail ?

